

# SAINT-GAL-SUR-SIOULE

Numéro 24  
DÉCEMBRE 2015

## VILLAGE DES MACHELONS





## **LE MOT DU MAIRE**

Vous étiez nombreux aux vœux de la municipalité le 16 janvier dernier, c'est le signe d'un véritable intérêt de nos concitoyens pour la vie de la commune.

Ce fut l'occasion pour moi de rappeler les actions de l'année 2015 d'une équipe à qui vous avez accordé votre confiance, des travaux engagés et terminés et d'autres en cours pour l'année 2016 dont le plus important : **la création du sanitaire de la salle polyvalente.**

Beaucoup de changements dans nos collectivités qu'elles soient départementales ou régionales ; il reste le choix de la composition de la nouvelle communauté de communes qui interviendra sous quelques mois avec effet en janvier 2017.

Je veux remercier toutes celles et ceux qui ont fait vivre St-Gal en 2015 et qui continueront en 2016, toute mon équipe municipale, conseillers et adjoints, nos agents communaux, les bénévoles de toutes nos associations et tous les St-Galois qui s'engagent pour une cause collective.

Petits ou grands travaux, actions invisibles ou au contraire d'envergure, nous avons besoin de vous tous pour écrire l'avenir de notre commune.

A la lecture des programmes des manifestations organisées par nos associations, je rajoute que nous recevrons **le dimanche 17 avril (après-midi)**, le Festival **Ernest Montpied** avec une animation pour les jeunes,

**Le 11 juillet**, Mme Renée Coupat, guide de pays à l'Office de Tourisme des Combrailles, nous contera et expliquera la vie des belles pierres de St-Gal et des environs, ainsi qu'une exposition de peinture et sculpture cet été.

2016 sera encore une belle année festive et importante dans la poursuite de nos projets communaux.

A vous toutes et tous, habitants de St-Gal, le conseil municipal et moi-même, vous souhaitons nos vœux les meilleurs, de sérénité et d'excellente santé.

Chers amis, **très belle année 2016**

## Commune de ST-Gal sur Sioule Les opérations engagées en 2015

### Concernant les travaux :

**Salle polyvalente** : les études pour la construction et la mise aux normes assainissement nous ont posés quelques problèmes. Mais la construction seule du bâtiment tant attendue est effective depuis le début de l'année.

Pour l'assainissement, le programme est encore un peu plus long, car nous allons refaire l'étude du zonage du bourg et lancer des demandes de subventions auprès des organismes concernés.



**Bar restaurant** : nous sommes toujours au stade des études.

Nous avons 3 candidats sérieux pour la reprise du fonds de commerce.

**Eglise** : Notre employé David a terminé l'assainissement du contour de l'église, avec la pose d'un trottoir.



**Arborétum** : Les travaux prévus pour la finition sont budgétés et seront exécutés par notre employé. Nous espérons une ouverture pour l'été 2016.

**Aire de jeux pour enfants** : entièrement restaurée et remise aux normes. Une étude est en cours avec la communauté de commune pour l'implantation d'un nouveau jeu.

### Divers autres chantiers terminés :

le busage du chemin rural de chaux à la côte bourdier,

la restauration du calvaire aux Rases (suite orage en 2014),

la démolition de la cabane du cimetière très vétuste,

la création d'un espace d'entreposage dans la grange.



La pose d'une barrière de sécurité à l'arborétum.

**Actions à terminer** : nouvelle implantation des poubelles au bourg.

**Autres infos :**

**Site internet** : très bonne évolution des visites : + de 2000 par mois, nous attendons vos remarques, vos photos et toutes autres choses qui pourront le faire évoluer.

Nous renouvelons à cet effet notre demande de transmission de vos mails pour une communication rapide des informations sur notre commune.

Mise en place un **WI-FI public** à la mairie et dans la salle polyvalente avec l'aide du Conseil Départemental.

**Défibrillateur** : la subvention du Conseil Département est acquise, cet appareil a été installé sur le Mur de la mairie.



Une séance de formation d'une heure pour tous les habitants est prévue au printemps.

**Journée des villages en juillet** : avec la participation de 35 habitants, peu de doléances.



# COMPTES RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2015



## SÉANCE DU 6 JANVIER

### **Révision Zonage d'assainissement**

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 13/02/2002 approuvant le zonage d'assainissement de la commune, à savoir « le Bourg » de SAINT GAL SUR SIOULE en assainissement collectif et le reste de la commune en assainissement non-collectif et constatant le non engagement des travaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**SOUHAITE** un changement d'orientation pour le bourg de ST GAL en assainissement non collectif

**SOLLICITE** la révision du zonage et une nouvelle enquête publique

**MANDATE** Monsieur Le Maire pour mener à bien cette nouvelle révision

## SÉANCE DU 5 MARS

### **Adhésion nouvelles communes EPF/SMAF**

Monsieur le Maire expose que :

le syndicat intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule », la communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs, la commune de Saint Pierre La Bourlhonne (Puy-de-Dôme), ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2014 a donné un avis favorable. Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

### **Prix concession cimetière communal**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de concession du cimetière communal datant d'avril 1990 et la durée des concessions.

Le Conseil décide à l'unanimité le tarif des concessions au cimetière communal et fixe le tarif à **80 € le m<sup>2</sup>, et adopte à 30 années renouvelables la durée des concessions à la date de ce jour.**

## SÉANCE DU 9 AVRIL

### **Vote des taux de contributions directes**

Le Conseil décide **de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 :**

Taxe d'habitation : 8.68 %-Taxe foncière (bâti) : 17.85 %-Taxe foncière (non bâti) : 60.90 %

### **DETAIL BUDGET COMMUNE ET BAR (voir tableaux)**

**BUDGET CCAS** Il s'équilibre en recettes et dépenses à **720€** (fonctionnement).

## SÉANCE DU 21 MAI

### **Travaux supplémentaires Eglise**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise LECLERCQ de ST QUINTIN SUR SIOULE relatif à des travaux supplémentaires concernant l'église pour un montant de 3 685.63 € HT TTC.

le Conseil approuve le devis de **3685.63 € TTC** de l'entreprise LECLERCQ.

## **Communauté de Communes du Pays de Menat : modification des statuts**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite au déménagement de ses services administratifs la Communauté de Communes du Pays de Menat doit procéder à une modification de l'adresse de son siège social. Réunie en assemblée générale le 26 Février 2015 elle a voté la modification de l'article 3 de ses statuts. Article 3 : « Le siège est fixé à Mairie de Menat - Le Bourg - 63560 MENAT »

Remplacé par : « Le siège est fixé à La Passerelle - Pont de Menat - 63440 POUZOL »

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient à chaque commune adhérente de se prononcer.

Le Conseil autorise la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Menat portant sur la détermination de l'adresse du siège de l'EPCI à « **La Passerelle - Le Pont de Menat - 63440 POUZOL** ».

## **SÉANCE DU 16 JUILLET**

### **Soutien à l'action de l'AMRF pour la sauvegarde des libertés locales**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la Motion adoptée à l'issue de l'Assemblée générale des Maires ruraux de France, dimanche 19 avril 2015 à Paris : **Motion pour la sauvegarde des libertés locales**

« La commune est indispensable. Sa place dans la République est essentielle. C'est grâce à son maillage territorial que la proximité avec les citoyens se concrétise. Les élus municipaux restent les élus les plus appréciés et les plus abordables. Dans le contexte de fragilité de politique nationale que nous connaissons, il est plus que risqué de s'attaquer à ce qui constitue la base même de notre architecture démocratique. L'histoire de notre pays s'écrit au plus près, chaque jour, partout dans le territoire. Dans un lien fort entre les élus municipaux et les Français, ensemble ils font évoluer le monde rural pour lui donner un rôle croissant dans le développement de notre pays.

Réunis à Paris, les Maires ruraux de France, après avoir exprimé leur attachement indéfectible aux libertés communales et en se rassemblant devant le Conseil Constitutionnel samedi 18 avril 2015 aux côtés de citoyens, dénoncent avec vigueur la fragilisation de la commune, quelle qu'en soit la taille, par le législateur. **C'est le cas depuis plusieurs années et encore aujourd'hui avec le projet de loi NOTRE qui veut réduire la liberté d'action des élus locaux, notamment en :**

- \*réduisant à progressivement néant la clause générale de compétences des communes ;
- \*augmentant le nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités ;
- \*organisant la mise sous tutelle de la commune par l'intercommunalité ;
- \*donnant la possibilité à une intercommunalité de décider les impôts des communes à la majorité qualifiée;
- \*proposant la désignation des représentants des communes à l'intercommunalité par un scrutin distinct de l'élection municipale ;
- \*révisant encore une fois les schémas départementaux de coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes ;
- \*fixant arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants ;
- \*supprimant le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, issu de la loi ALUR ;
- \*réduisant le champ d'application de « l'intérêt communautaire » ;
- \*supprimant la minorité de blocage reconnue aux communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion ;
- \*relançant la suppression des syndicats et syndicats mixtes ;
- \*en étendant la règle de la représentation démographique des communes dans les intercommunalités aux syndicats.

**Adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale, ce texte bouleverse gravement et inutilement notre fonctionnement démocratique** sans aucune concertation à la hauteur de l'enjeu. Ce texte crée

une double légitimité entre niveau communal et intercommunal. C'est une rupture avec un modèle historique de notre démocratie, sans pour autant en améliorer le fonctionnement. C'est inacceptable ! Les dispositions prises ne sont assorties d'aucune évaluation sur les effets attendus au sein des collectivités ou leur impact sur les territoires. On peut également craindre que ce sera source de blocages, d'excès de politisation inutile et au final d'inefficacité.

Ce texte est imposé avec brutalité. Il amplifie une dérive législative continue où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas et la répartition des compétences.

Ce projet méconnaît l'attachement des maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et leurs outils de coopération. Voilà pourquoi les maires demandent aux parlementaires de prendre en considération les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLU. Ils leur demandent de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales. Lucides sur les risques encourus, ils appellent l'ensemble des élus ruraux de France à se mobiliser.

L'AMRF organisera dans les prochaines semaines, avant le vote en seconde lecture au Parlement, une série d'actions d'information auprès de la population, des médias, des autres élus ruraux et des parlementaires. Elle fera des propositions concrètes.

**L'AMRF, constatant la très large convergence des positions de la majorité des associations représentatives d'élus sur ces questions, appelle les associations d'élus solennellement à une action commune pour sauvegarder la légitimité de la proximité du niveau communal en cohérence avec les aspirations de nos concitoyens qui demandent efficacité et proximité. »**

Le conseil, **APPROUVE** la présente motion pour la sauvegarde des libertés locales, **REAFFIRME** son attachement aux libertés communales, **S'ASSOCIE** solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l'initiative de l'Association des maires Ruraux de France.

### **Intercommunalité**

Le Maire fait part au conseil des dernières informations transmises après la tenue de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) le 3 juillet 2015 et de la réunion d'information tenue à St-Gervais d'Auvergne le 6 juillet 2015 à l'instigation des présidents de communautés de communes de Pionsat, de Menat, de Cœur de Combraille, de St-Eloy-les-Mines et du président du SMAD des Combrailles. Il apparaît notamment que dans la dernière mouture du texte voté et non encore définitif l'article 18 modifie l'article L 5214-16 sur les compétences des communautés de communes.

Les compétences obligatoires passent de 3 à 7 :

- 1) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; PLU,
- 2) Le développement économique n'est plus limité par l'intérêt communautaire (l'EPCI gère toutes les ZAC, ZAI, ports, aéroports et la politique du commerce) et s'enrichit du commerce et du tourisme,
- 3) La gestion des milieux aquatiques (pour les communautés de communes en 2020 et autres EPCI en 2018),
- 4) Les aires d'accueil des gens du voyage (ajouté par le Sénat),
- 5) L'eau (pour les communautés de communes en 2020 et autres EPCI en 2018),
- 6) L'assainissement (pour les communautés de communes en 2020 et autres EPCI en 2018),
- 7) Les déchets.

En compétences optionnelles,

- 1) L'environnement, Le logement, La politique de la ville, La voirie, L'équipement sportif d'intérêt communautaire, culturel ou élémentaire d'intérêt communautaire (Assemblée Nationale), L'Action sociale d'intérêt communautaire (possibilité de CIAS), MSAP (sénat).

Oui l'exposé, les membres du conseil, **S'INSURGENT** contre l'extension des compétences obligatoires qui passent de 3 à 7 et qui « vident les communes » d'une grande partie de leurs attributions et qui ne font d'elles que de simples chambres d'enregistrements administratives.

**DEMANDENT** en conséquence de revenir aux 3 compétences obligatoires initialement prévues dans le texte de loi.

## SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE

### **Adhésion nouvelles communes EPF/SMAF**

Monsieur le Maire expose que les communes de :

COUTANSOUZE (Allier), MONTMARSAULT (Allier), CRAPONNE SUR ARZON (Haute-Loire), MASSIAC (Cantal), SAINT ETIENNE DE MAURS (Cantal) les communautés de communes du :

PAYS DE SALERS (Cantal), composée des communes de Ally, Angalards de Salers, Barriac-Les-Bosquets, Besse, Brageac, Chausseac, Escorailles, Fontanges, Freix-Angalards, Gircols, Le Falgoux, Le Fau, Le Vaultier, Pleaux, Salers, Saint Bonnet de Salers, Saint Cernin, Saint Chamant, Saint Cirgues de Malbert, Saint Illide, Saint Martin Cantales, Saint Martin Valmeroux, Saint Paul de Salers, Saint Projet de Salers, Saint Vincent de Salers, Sainte Eulalie, Tournemire,

PAYS DE MAURIAC (Cantal) composée des communes de Arches, Auzers, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrcac, Le Vigean, Mauriac, Meallet, Moussages, Salins, Sourniac,

Les syndicats : Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac (Cantal), composé des communes d'Angalards de Salers, Arches, Jaleyrcac, Le Vigean, Mauriac, Salins et Sourniac, ,

Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers (Cantal), composé de ces deux communes ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, en 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 23 juin 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

### **Consultation coordonnée et mutualisée pour le rééquipement informatique 2016 des adhérents du service informatique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le SMAD des Combrailles propose périodiquement un renouvellement global de leurs matériels informatiques aux adhérents de son service informatique. Il explique qu'un rééquipement est prévu pour 2016 et que dans le cadre des procédures de marchés publics, ce rééquipement pourrait se faire de façon coordonnée et mutualisée, via la création d'un groupement de commande, dont les modalités sont définies dans la convention ci-jointe. Il propose donc à l'assemblée délibérante d'adhérer à ce groupement de commande afin de permettre au SMADC d'inclure l'Etablissement Public Local dans le cadre de ce marché, pour la consultation de prestataires, via un appel d'offres ouvert. Il précise, que dans le cadre d'un groupement de commande, le dernier alinéa de l'article 8 II du code des marchés publics oblige, d'une part, l'Etablissement Public Local à définir ses besoins préalablement à la mise en concurrence de prestataires et d'autre part, que l'Etablissement Public Local passe ensuite commande auprès du prestataire retenu par le groupement. Après en avoir délibéré, le conseil :

APPROUVE l'intérêt de cette démarche mutualisée et coordonnée ;

DECIDE d'adhérer au groupement de commande proposé par le SMAD des Combrailles ;

DECLARE que la commune a défini ses besoins comme suit :

**- 1 "configuration type" à 1500 € TTC avec écran**

Approuve les modalités définies dans la convention constitutive du groupement de commande ci-jointe ; indique que les crédits nécessaires au paiement de la commande finale, basée sur la fiche de définition des besoins ci-jointe, seront inscrits **au budget 2016** de la commune;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



### **Acquisition d'un défibrillateur : demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'envisager l'achat d'un défibrillateur afin d'en équiper la mairie compte tenu du passage du public dans ce lieu et également le passage en extérieur.

L'objectif de cette acquisition étant d'améliorer le déclenchement des secours et d'intervention d'urgence en cas d'arrêt cardio-respiratoires afin d'accroître la sécurité sanitaire de la population et de contribuer à améliorer l'organisation publique des secours. Il indique que la Commune a prospecté différentes sociétés de vente de défibrillateur afin d'avoir la meilleure offre qualité/prix. Le conseil :

**DECIDE** d'acquérir un défibrillateur automatique pour équiper la mairie.

**APPROUVE** le devis présenté par la société CARDIOP à CHANONAT (63450) pour le prix de **1640.00 € HT + option formation de 250.00 € HT.**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme la subvention attribuée dans le cadre de cette acquisition.

### **ADOpte LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :**

Coût HT : 1890.00 €

Subvention Conseil Départemental : 750.00 €

Coût HT restant à la Commune : 1140.00 €

TVA..... : 378.00 €

Coût TTC pour la Commune : **1518.00 €** en autofinancement.

**S'ENGAGE** à former le personnel communal, sensibiliser la population par une démonstration, souscrire un contrat d'entretien périodique si cela s'avère nécessaire avec ce type d'appareil, utiliser du matériel capable d'enregistrer la nature de l'accident cardio-respiratoire.

### **Remboursement transports scolaires**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du 16 juillet dernier, le conseil municipal réfléchissait à la proposition de Monsieur le Maire pour une participation aux frais de transports scolaires 2014-2015, après recensement des familles concernées.

A ce jour, Monsieur Le Maire présente la liste des enfants recensés qui s'élève à sept enfants pour l'année précitée. le Conseil accepte d'aider les parents à hauteur de **71 €** par enfant sur justificatif de factures ou titres acquittés pour l'année scolaire 2014-2015 transmis auprès de la Mairie.

### **Dispositif WIFI 63**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il peut proposer à sa population et à ses visiteurs le service de wifi public gratuit en bénéficiant du dispositif départemental WIFI 63 proposé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme en partenariat avec Le Groupe La Poste, avec le soutien de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme « le site retenu pour activer le premier kit de wifi public (intérieur/extérieur) est : « **La mairie de Saint Gal sur Sioule, Le Bourg, +33473974580** ». La ligne **ADSL municipale** qui servira de support pour implanter le premier kit wifi Public est disponible, l'abonnement annuel de **288 €HT** pour le premier kit de base, inclue le service après-vente. **Il n'existe pas de point de contact postal éligible.** L'installation pourrait donc se faire depuis la mairie, avec une borne Omnidirectionnelle (360°), en façade, ainsi qu'une borne directionnelle, orientée vers la salle Polyvalente. Ces dispositifs couvriraient : La mairie : le secrétariat, la salle de conseil; la place de l'église, la salle polyvalente.

Le Conseil donne son accord pour bénéficier de ce service, autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande au prix de **288 € HT** pour l'abonnement annuel.

## SÉANCE DU 1 DECEMBRE

### **Modification des statuts : compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire**

Le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de communes du Pays de Menat a pris une délibération le 27 octobre 2015 pour changer ses statuts. Suite aux modifications des temps périscolaires depuis le 01/09/2015, les activités périscolaires du mercredi après-midi réalisées par le centre de loisirs intercommunal « La Grande Récré » n'apparaissent pas dans les statuts de la Communauté de communes du Pays de Menat.

Il s'agit d'une modification de l'article 2 des statuts portant sur les compétences optionnelle « **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE** » de la Communauté de communes du Pays de Menat.

-Fonctionnement des CLSH pour les activités extrascolaires **et périscolaires du mercredi après-midi**

VU la délibération du Conseil Communautaire de l'EPCI Pays de Menat en date du 27/10/2015 décidant cette modification statutaire,

Le Conseil **approuve** la modification de l'article 2 de la Communauté des Communes du Pays de Menat portant sur la détermination de la compétence optionnelle, notamment en action sociale d'intérêt communautaire qui précise le fonctionnement des CLSH pour les activités périscolaires du mercredi après-midi.

### **Travaux de voirie 2016-Demande de la Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux**

Monsieur Le Maire présente au Conseil le programme de voirie 2016/2017 pour lequel un devis a été établi par le Syndicat Intercommunal de Voirie de Menat (S.I.V).

Ce programme de travaux concerne les voies communales suivantes :

Le VC n° 5 : chemin de la Valette à Chaux, le chemin du bateau, le chemin rural de la grande côte aux Tabarias, le chemin rural des Roches à Chanvier + une partie du chemin rural de Pouzol à St Gal, l'aménagement (plateau aire de jeux).Le montant du devis s'établit à 67 381.00 €

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de L'Etat au titre du programme 2016 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit une aide de 13 476 €.

Il rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence voirie au S.I.V de Menat, c'est ce dernier qui constitue le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Le Maire rappelle également que ces travaux peuvent prétendre à une subvention du Conseil Départemental dans Le cadre du F.I.C 2016 dont le règlement ne sera connu que début 2016.

Le taux étant de 37% dans l'ancien règlement.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**Accepte** le programme de voirie 2016-2017 et le devis établi par le SIV pour un montant de **67 381 € HT**  
**Donne** son accord pour que le S.I.V de Menat présente ce programme au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016 et **arrête** le plan de financement suivant :

Collectivité	Type de participation Taux ou montant	Montant
ETAT	DETR 2016 : 20% de 67 381€	<b>13 476 €</b>
CONSEIL DEPARTEMENTAL	FIC (fonds intervention communal 2016) : 37%(sous réserve) de 67 381 €	<b>24 930 €</b>
COMMUNE	Autofinancement	<b>28 975 €</b>
TOTAL		<b>67 381 €</b>

### **Projet schéma départemental de coopération départementale du Puy De Dôme**

Le Maire expose au Conseil municipal la proposition de Monsieur Le Préfet concernant le projet n° 10 du schéma départemental qui serait composé de : **CC Côtes de Combrailles +CC MANZAT communauté + CC Pays de Menat(Est)** pour la commune de SAINT GAL SUR SIOULE.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Emet un **avis très défavorable** au démantèlement de la Communauté de Communes du Pays de Menat

**Considérant qu'un éclatement mettrait gravement en péril le fonctionnement des divers services de proximité particulièrement appréciés par les habitants du Pays de Menat, tels que le service d'aide à domicile, le centre de loisirs « La Grande Récré », le chantier d'insertion, l'offre culturelle de la Passerelle et le Syndicat de Voirie de Menat.**

Souhaite la fusion entre les projets n°9 CC Cœur de Combrailles +CC PAYS DE Menat (Ouest) + CC Pays de Saint-Eloy + CC Pionsat +Virlet et n°10 : CC Côtes de Combrailles +CC MANZAT communauté + CC Pays de Menat(Est).



# COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2014

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Prévus en 2014	Réalisés en 2014
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>51 350.00</b>	<b>38 464.51</b>
Eau	700.00	476.60
Electricité	5500.00	2854.48
Combustibles	4000.00	1478.15
Carburants	1200.00	947.48
Fournitures d'entretien	300.00	173.86
Fournitures de petit équipement	1400.00	1223.39
Fournitures de voirie	2000.00	1377.48
Fournitures administratives	1000.00	1154.16
Vêtements de travail	200.00	0
	<b>22 240.00</b>	<b>16 933.20</b>
Maintenance	100.00	77.95
Entretien de bâtiments	10 000.00	6496.12
Versement organisme formation	0	60.00
Entretien de voies et réseaux	6000.00	4833.4116
Entretien, réparation matériel roulant	1300.00	819.17
Entretien et réparations autres biens mobiliers	1300.00	1121.26
Primes d'assurances	3300.00	3099.89
Documentation générale et technique	240.00	425.40
	<b>10 110.00</b>	<b>11 845.71</b>
Indemnités au comptable	210.00	422.27
Honoraires	100.00	83.17
Annonces et insertions	200.00	0
Fêtes et cérémonies (repas anciens, Noël enfants, ---)	4000.00	5056.60
Missions (frais déplacement)	500.00	75.19
Publications	2500.00	889.90
Frais d'affranchissement	500.00	498.92
Frais de téléphone-fax-internet	1800.00	1795.82
Taxe Foncière Commune	2700.00	2447.00
Concours divers (cotisation Asso Maire/ Mission loc)	300.00	561.84
Autres services extérieurs		15.00
<b>CHARGES DE PERSONNEL et FRAIS ASSIMILES</b>	<b>45 463.00</b>	<b>45 460.53</b>
Rémunération personnel titulaire	29500.00	25362.07
Personnel non titulaire	20.00	4637.57
Cotisations à l'URSSAF	4800.00	5488.64
Cotisations aux caisses de retraite	8600.00	7528.42
Cotisations pour assurance du personnel	1650.00	1677.91
Versement au FNC du supplément familial	443.00	443.00
Médecine du travail (visites)	200.00	94.80
Cotisation Centre de Gestion Fonction Publique	250.00	228.12
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>69 741.00</b>	<b>56 908.53</b>
Indemnités des maires et adjoints	11980.00	11340.58
Cotisations de retraite des maires et adjoints	500.00	430.92
Service incendie- SDIS	2941.00	2940.23
Autres établissements publics (Bar communal)	9 000.00	9000.00

<b>ATTRIBUTION AUX ORGANISMES REGROUPEMENT</b>	<b>32 000.00</b>	<b>26 879.00</b>
SMADC cotisation (habitant)	289.00	311.04
SMADC cotisation informatique	300.00	
SIEG (Cotisation + Eclairage public)	1552.00	1310.01
SIV MENAT (Contribution administrative)	4266.00	4265.91
SIV MENAT (travaux voirie)	25 593.00	20992.04
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES</b>	<b>11 000.00</b>	<b>4717.80</b>
RIP St Pardoux-Blot	4200.00	3157.90
RIP Blot	5000.00	
Ecole de Pouzol	1300.00	1559.90
Ecole d'Ebreuil	500.00	
<b>SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS</b>	<b>2 320.00</b>	<b>1600.00</b>
Club de L'Amitié	540.00	400.00
Comité des Fêtes 400+(100 : Remb loc salle Pouzol)	640.00	500.00
Association Patrimoine	300.00	0
Société de Chasse	540.00	400.00
Anciens Combattants	150.00	150.00
Association « Les Souris Vertes »	150.00	150.00
<b>CHARGES FINANCIERES- Intérêts des emprunts</b>	<b>5 405.66</b>	<b>5234.31</b>
Virement section d'investissement	16 707.00	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>188 666.66</b>	<b>146 067.88</b>

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SERV DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>	<b>200.00</b>	<b>0</b>
Redevance d'occupation du domaine public	200.00	0
Concessions dans les cimetières	0	
<b>IMPOTS et TAXES</b>	<b>43652.00</b>	<b>43 161.46</b>
Taxes foncières et d'habitation	43652.00	35 934.00
Taxe additionnelle-Droits de mutation		4897.46
Fonds péréquation ress.interco.commun.		2330.00
<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPAT.</b>	<b>118 655.00</b>	<b>120 085.61</b>
Dotation forfaitaire	80618.00	87852.00
Dotation de solidarité rurale	19660.00	19660.00
Dotation aux élus locaux	2799.00	2799.00
Dotation unique compensation TP	8.00	8.00
Compensation perte taxe add. droits mutation	5000.00	0
Participations – Autres organismes		
Dotation animation locale	480.00	480.00
Attribution Fonds départ. - Taxe Professionnelle	7000.00	6196.61
Etat Comp. Taxe Professionnelle		
Etat Comp. Taxes Foncières	2001.00	2001.00
Etat Comp. Taxe Habitation	1089.00	1089.00
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>10 500.00</b>	<b>9 762.68</b>
Revenu des immeubles- location salle fêtes	9000.00	8672.00
Produits divers de gestion courante	1500.00	1090.68
<b>Produits cessions immobilisations</b>		
<b>Produits exceptionnels divers</b>	<b>686.00</b>	<b>339.60</b>
Excédent de fonctionnement reporté	14 973.66	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>188 666.66</b>	<b>173 349.35</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>27 281.47</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF-INVESTISSEMENT 2014

DEPENSES	Libellés	Prévus en 2014	Réalisés en 2014
	Remboursement capital emprunts	11 973.00	11 386.67
	Créance autres établissements-EPF/SMAF	591.00	590.40
	Construction Columbarium	4000.00	3995.74
	Réaménagement salle polyvalente	74 491.00	74 067.34
	Arboretum (aménagement et plantations)	8021.00	7094.40
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>99 076.00</b>	<b>97 134.55</b>

RECETTES	Libellés	Prévus en 2014	Réalisés en 2014
	Excédent Fonctionnement capitalisé	62 562.08	
	Virement de la section de fonctionnement	16 707.00	
	Fonds compensation TVA	367.00	367.31
	Dépôt et cautionnements versés	0	686.02
	Solde exécution positif reporté	19 439.92	
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>99 076.00</b>	<b>63 615.41</b>

**DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2014 : 33 519.14 €**

### RESULTATS DE CLÔTURE pour 2014 :

#### COMPTE ADMINISTRATIF

- Excédent de fonctionnement :	27 281.47 €
- Report Excédent 2013 :	14 973.66 €
Excédent total Fonctionnement :	<b>42 255.13 €</b>
- Déficit d'investissement 2014:	33 519.14 €
- Report excédent d'investissement 2013 :	19 439.92 €
- Déficit total d'investissement 2014 :	14 079.22 €



# BAR COMMUNAL COMPTE ADMINISTRATIF 2014

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Libellés	Prévus en 2014	Réalisés en 2014
Entretien, réparations d'autres biens mobiliers		4652.42	0
Bâtiments		9000.00	235.00
Electricité			70.22
Fournitures de petit équipement			5000.00
Virement à la section d'investissement			
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 652.42</b>	<b>5 305.22</b>

RECETTES	Libellés	Crédits ouverts	Montants réalisés
Excédent de fonctionnement		2768.42	
Revenus des loyers		1884.00	942.00
Produits divers gestion courante			0.93
Participations – communes		9000.00	9000.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 652.42</b>	<b>9 942.93</b>

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 4637.71€**

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	Libellés	Crédits ouverts	Montants réalisés
Travaux		314.00	0
Déficit d'investissement reporté			
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>314.00</b>	<b>0</b>

RECETTES	Libellés	Crédits ouverts	Montants réalisés
Excédent fonctionnement 2013		314.00	314.000
Virement de la section de fonctionnement			
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>314.00</b>	<b>314.00</b>

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 314.00€**



## RESULTATS DE CLÔTURE pour 2014 -BAR

- Excédent fonctionnement 2014 : 4 637.71 €
- Report excédent fonctionnement 2014 : 2 768.42 €
- Report d'investissement 2013 : 314.00 €
  
- Excédent total 2014 : 7 720.13 €

# BUDGET COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2015

## FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES	PREVISIONS	LES RECETTES	PREVISIONS
Fournitures	15 600.00	Produits services domaine Public	445.00
Entretien, frais divers	30 460.00	Impôts et Taxes	50 578.00
Autres services extérieurs	11 850.00	Dotations & Participations	110 606.00
Impôts et taxes	2 500.00	Autres produits	10 500.00
Charges de personnel	44 935.00	Atténuation de charges	
Charges de gestion courante	52 417.00	Produits exceptionnels	
Intérêts des emprunts	4 850.00	Excédent de fonctionnement	28 175.91
Virement à la section Invest.	37 692.91		
<b>TOTAL</b>	<b>200 304.91</b>	<b>TOTAL</b>	<b>200 304.91</b>

## INVESTISSEMENT

LES DEPENSES	PREVISIONS	LES RECETTES	PREVISIONS
EPF/SMAF	610.00		
Emprunts	12 250.00	Virement section fonctionnement	37 692.91
Achat matériel voirie	3 000.00	Fonds compensation TVA	1350.00
Assainissement Bourg (étude)	4 000.00		
Création sanitaires salle polyval	17 182.91		
Achat Défibrillateur	2 000.00		
Solde négatif reporté	14 079.22	Affectation Fonctionnement (1068)	14 079.22
		Solde exécution investissement	
<b>TOTAL</b>	<b>53 122.13</b>	<b>TOTAL</b>	<b>53 122.13</b>

## BAR COMMUNAL BUDGET PRIMITIF 2015

### FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES	PREVISIONS	LES RECETTES	PREVISIONS
Virement sect investissement	4200.00	Participation Commune	4200.00
Entretien de bâtiment	6749.13	Revenus des immeubles	0
Electricité	657.00	Excédent de Fonct reporté	7406.13
<b>TOTAL</b>	<b>11 606.13</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 606.13</b>

### INVESTISSEMENT

LES DEPENSES	PREVISIONS	LES RECETTES	PREVISIONS
Frais d'étude	4514.00	Résultat reporté	314.00
		Virement Sect fonctionnement	4200.00
<b>TOTAL</b>	<b>4514.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4514.00</b>

## ETAT DE LA DETTE AU 1.01.2015

Date	Durée	Taux	Objet de la dette	Dettes à l'origine	Dettes 1.1.15	Annuité (Capital+Int)
2013	8	2.70	Achat terrain Arborétum	6500.00	5334.72	746.21
2002	15	2,253	Acquisition maison « Labracherie »	55 000.00	12842.12	4141.92
2007	20	4,44	Achat Maison – MAIRIE	122 000.00	81062.48	8859.32
2008	14.5	5.19	Travaux Restructuration Mairie	35 000.00	20427.25	3329.87
			<b>TOTAL</b>	<b>218 500.00</b>	<b>119 666.57</b>	<b>17 077.32</b>



**MAIRIE DE ST-GAL-SUR-SIOULE**  
**TEL 04 73 97 45 80 - FAX 04 73 97 95 79**  
**E mail : [mairie-de-st-gal-sur-sioule@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-st-gal-sur-sioule@wanadoo.fr)**  
**Site Web 63 : [www.saint-gal-sur-sioule.fr](http://www.saint-gal-sur-sioule.fr)**

**Jours et heures secrétariat ouvert au public**  
Mardi de 14 h à 17 h et Jeudi de 9 h à 12 h -14 h à 17 h  
Secrétaire de Mairie : Christine Bergon



Charles **SCHIETTEKATTE** : Maire  
04 73 97 45 17 ou 06 67 15 15 54  
Permanence du Maire : mardi et jeudi après-midi et sur RV

Georges **BOILOT** : 1 Adjoint  
04 73 97 41 97 ou 06 98 03 27 07  
Daniel **DE BUE** : 2 Adjoint  
04 73 97 95 63 ou **07 87 24 80 33**

Conseillers municipaux : Sylvie Durantel (le Bourg), Nadège Thomas (Chanvier), Damien Janowicz (Chaux), Patrick Jacquot (le Bourg), Jean-Louis Benay (Chaux), Marie-Noëlle NONY (chanvier).

Le Conseil Municipal, le Personnel Communal vous présentent leurs meilleurs vœux 2016 et vous rappellent qu'ils sont à votre service et à votre écoute.

# PERMANENCES SOCIALES

## ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE ET AUTRES

Pour tous renseignements d'ordre social et familial,

**PRENDRE RENDEZ VOUS** au **04 73 85 31 20**, une assistante sociale vous accueillera :

**SAINT PARDOUX** : Le 3<sup>ème</sup> Jeudi du mois de 9 h à 11 h à la Mairie

**MENAT** : Le 1<sup>er</sup> Mercredi du mois de 9 h à 11 h à la Mairie

**PERMANENCES À SAINT-ÉLOY-LES-MINES (à la Cour des équipages)**

**Sécurité sociale**

Une permanence se tient tous les mardis de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h (sauf petites vacances et août)

**JURIDIQUE** (Avocats, juristes, huissiers) : Le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 10 h à 12 h (une seule consultation gratuite par dossier)

**CAF** : Les mercredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

**CRAM** : Le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

**ALLO SERVICE PUBLIC**

La première réponse à vos questions administratives.  
**3939** (0.12 €/min TTC à partir d'un poste fixe)  
Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h  
le samedi de 9 h à 14 h ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**REPAS A DOMICILE** :

Communauté de Communes :

« Sioule Colette Bouble » Ebreuil **04 70 90 76 76**

**NUMEROS UTILES:**

**Médecins** : St-Pardoux **04 73 97 44 26**  
Ebreuil **04 70 90 74 50**  
Combronde **04 73 97 10 02**

**SAMU-Puy-de-Dôme 15**

**Gendarmerie 17**

**Pompier 18**

---

**INFO HORAIRES POSTE ST PARDOUX**

Du mardi au vendredi : 8H30-12H

**ASSOCIATIONS RESEAU SENIORS-SERVICES GRATUITS**

**CLIC RIOM LIMAGNE COMBRAILLES**

**73 rue Lafayette 63200 Riom 04 73 33 17 64-clic.riom.limagne.combraille@wanadoo.fr**

Œuvrant pour les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, dans une mission de service public, le **CLIC Riom Limagne Combrailles** vous délivre tout type d'informations concernant les services existants, les dispositifs d'aides possibles, les structures pouvant vous accueillir, mais aussi les actions collectives et évènements auxquels vous pourriez participer sur votre commune et ses environs.

Au-delà de sa mission d'information, le CLIC peut vous accompagner dans vos démarches administratives, au sein de ses locaux, par téléphone, ou en se rendant à votre domicile. **Un professionnel peut également se déplacer chez vous pour évaluer vos besoins et définir les interventions nécessaires à votre maintien à domicile dans les meilleures conditions (intervention d'un service d'aide à domicile, d'un service de soins infirmiers, d'un médecin généraliste, mise en place du portage de repas...).**

Le CLIC se charge alors de prendre contact avec tous les professionnels et de mettre en place l'accompagnement dans sa globalité.

Le CLIC Riom Limagne Combrailles prévoit également des actions collectives et évènements pour votre bien-être, avec entre autres des ateliers prévention, et des moments d'échange et de partage.

Vient à votre rencontre et vous propose des permanences  
les premiers lundis du mois de 15h30 à 17h30 au local de :

## Médecins du Monde / RESCORDA

12 rue des Bayons à Saint Eloy les Mines

Deux Conseillères Conjugales et Familiales pourront vous  
recevoir de façon **anonyme et gratuite**

sur RDV au **04.73.37.12.07**

- 🗨 Dialogue ouvert et sans jugement concernant la sexualité, les relations amoureuses, le couple, la famille, la parentalité, les violences...
- ☀ Prévention des grossesses non désirées et des IST/VIH : informations autour des moyens de contraceptions et des préservatifs
- ♀ Possibilité de faire un test de grossesse sur place
- 🕒 Mise à disposition de préservatifs

*Liberté - Egalité - Sexualités*



## Calendrier des permanences

- Lundi 1<sup>er</sup> février 2016
- Lundi 29 février 2016
- Lundi 4 avril 2016
- Lundi 2 mai 2016
- Lundi 6 juin 2016
- Lundi 4 juillet 2016
- Lundi 1<sup>er</sup> août 2016 (à confirmer)
- Lundi 5 septembre 2016
- Lundi 3 octobre 2016
- Lundi 7 novembre 2016
- Lundi 5 décembre 2016





**JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ**



**BIENTÔT  
16  
ANS !  
PENSEZ AU  
RECEN-  
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**

#### **QUI ?**

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

#### **POURQUOI ?**

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

#### **COMMENT ?**

Deux possibilités s'offrent à vous :

##### **PAR INTERNET**

- 1 - Créez votre compte sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)  
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

##### **À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**

Munissez-vous des documents suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

**RECRUTEMENTS  
ET CONTACTS  
AU DOS** →



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## INFOS DIVERSES MAIRIE

### RECENSEMENT MILITAIRE : BIENTOT 16 ANS !

En 2016, sont concernés les filles et garçons nés en 2000.

Ils doivent se présenter à la mairie du domicile, dans un délai de 3 mois à partir du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

### INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE

N'attendez-pas le 31 décembre pour vous inscrire.

Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, à compter du mois de septembre en mairie.

### POLE EMPLOI SIMPLIFIE LA VIE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Accélérer le retour à l'emploi et améliorer la satisfaction des usagers

- Une inscription et une demande d'allocation en ligne sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) : pas de déplacements et un calcul des droits plus rapide
  - Des conseillers disponibles par téléphone ou sur les sites pour venir en appui sur pole-emploi.fr
  - Un accueil personnalisé sur RDV
  - Un conseiller référent pour chaque demandeur d'emploi et un accès direct à son conseiller par mail
  - Des modalités d'accompagnement adaptées à chaque situation et pour les plus autonomes, possibilité de mettre en place un suivi dématérialisé
  - un démarrage plus rapide de l'accompagnement
  - Des outils modernes et uniques en Europe : Emploi Store
- L'Emploi Store est la plateforme des services digitaux (web et mobile) de l'emploi, gratuite et ouverte à tout internaute souhaitant évoluer professionnellement ou en recherche d'emploi.

### AMBROISIE (plante allergisante)

Formation du référent (David Thore) en mars 2016, et repérage sur la commune avec conseils aux administrés pour sa destruction.

2015

.... NOS JOIES



## NAISSANCES

*Mathéo, Claude LAFARGE*

*10 mars à Vichy*

## MARIAGE



*Sara ANTUNES et Thomas BURAY (Chanvier)*

*21 mars*

## NOUVEAUX ARRIVANTS

*Famille GAILLARD William et Brigitte*

*Famille CHELI James - NEISS Cassandra*

*Famille BERNARD GUELLE Christine-DEVAINE Emmanuel*

*Monsieur PRACASTIN Jean Pierre*

*Le Moulin*

*Le Bourg*

*Les Côtes*

*Les Tabarias*



## DÉCÈS

*BOULÉ Josiane (les Rosiers)*

*PIEUCHOT Jeanne (les Tabarias)*

*8 août à Riom*

*7 novembre à Ebreuil*

*ROBLOT Jacques (Le Bourg)*

### Inhumations à ST-GAL :

*SALESSE Pierre Félix (dépôt urne)*

*VIVIER Andrée épouse BERGERON*

*8 janvier*

*22 octobre*

....*ET NOS PEINES*

# COMITÉ DES FÊTES

**Le Comité des Fêtes de Saint-Gal** vous présente ses vœux et vous souhaite une bonne santé, joie et bonheur pour 2016 à vous citoyens citoyennes de notre commune.



## **BILAN 2015**

**Le samedi 21 mars 2015** : le dîner concert de Johnny Tennessee fût très réussi. Nous avons rempli la salle, l'ambiance et la joie étaient de la partie.

**Le jeudi 14 mai 2015** : de nombreuses personnes ont répondu présentes à cette marche Pouzol-Saint Gal, ce fut une journée très réussie.

A chaque ravitaillement, elles ont goûté à la traditionnelle brioche aux grattons, et ont découvert les charmants paysages et les chemins sinueux.

**Le lundi 13 juillet 2015** : pour cause de sécheresse, le feu d'artifice a été reporté au mois d'août, une buvette a été installée en association avec le comité des fêtes de Chouvigny.

**Le mardi 14 juillet 2015** : notre tradition : les pieds de cochon furent servis de bonne heure, la brocante a été un franc succès, les visiteurs étaient contents.

**Le 31 octobre 2015** : la date de la fête patronale a été repoussée (toutes nos excuses), par contre, pas beaucoup de personnes.



**NOUVELLE ÉLECTION DU BUREAU**  
**LORS DE NOTRE ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 24 NOVEMBRE 2015**

Ont été élus : **Eric MARTIN-Président ; Jean-Patrick RENON-Vice-Président ; Jacques CHAZARIN-Trésorier ; Monique LAPLEAU Secrétaire.**

**NOS PROJETS POUR 2016**

**19 mars : Diner Concert Rock Country Blues Groupe « Les Rivets Sauvages »**

**5 mai : Marche « ARNAUD-BLANCHET » 10 et 15 km au départ de la salle des fêtes de Pouzol à partir de 8H pour les inscriptions.**

Départ vers 9 h, plusieurs ravitaillements seront sur les parcours, avec boissons, brioche aux grattons, et possibilité de repas champêtre à 12 h.

**13 juillet : Feu d'artifice avec bal, barbecue, buvette.**

**14 juillet : Vide-grenier** à partir de 7 h, exposition de voitures et motos anciennes, corso fleuri, possibilité repas pied de cochon ou rôti fromage dessert, buvette.

**23 juillet : Inter villages** Communes de **SAINT-GAL-SUR-SIOULE** et **CHOUVIGNY, NADES, POUZOL** (aura lieu en bord de Sioule) barbecue, bal.

**15 octobre : Fête Patronale** : Dîner Concert Celtique avec le Groupe **WAR HENTOU BREIZH**

# Club de L'amitié de Saint-Gal-sur-Sioule

## Le Mot du président

Une année poussant l'autre, nous voilà en 2016, bien entamée, aussi, le bureau, le conseil d'administration et moi-même vous souhaitons nos meilleurs vœux, comme à toute nouvelle année.

Malgré les malheurs qui ont frappés notre pays, et qu'il ne faudra jamais oublier, il faut comme en 2015, continuer à faire avancer notre Club, avec ses activités et celles de Génération Mouvement notre Fédération.

Journées Rencontre du **1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois**, voyages, repas du Club, Rallye, Loto, concours de boules, théâtre et Cabaret, ont animés l'année écoulée.

Pour 2016 le même programme est prévu (voir page jointe), mais nous déplorons la disparition, que j'espère provisoire, du secteur 9, avec ses interclubs, et son exposition « Aînés à vos travaux ». Nous essayerons d'y palier.

L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2015 a modifié à l'unanimité des votants nos statuts, dont chaque adhérent possède un exemplaire.

A la suite de cette assemblée, l'assemblée générale ordinaire a vu les quatre membres renouvelable réélus, soit mesdames Solange DUPAIN, Renée FIORE, et messieurs Charles DEHOVE et Guy NONY. Le bureau et le conseil d'administration précédents ont été confirmés.

A tous, beaucoup de bonheur, de joie et surtout une très bonne santé.

René FIORE Président du Club de l'amitié.

## Quelques photos des activités du Club en 2015



**Récompense au Rallye, vainqueur Jeannot !!**



**Voyage à Collonges-la-Rouge.**



**Voyage au Portugal.**



**Soirée Théâtrale à Pouzol.**



**Le Loto.**

## Activités 2016 du Club de l'Amitié et de la Fédération Génération Mouvement

### Club :

- 6 mars 12 h, Repas dansant du club à Saint Gal sur Sioule
- 30 avril 20 h, à Pouzol, Soirée théâtre troupe « Les trois Roues » de Biozat
- 12 mai, Voyage organisé par le Club pour ses adhérents
- 15 juin, Voyage à Rocamadour avec nos amis de Pouzol
- 2 au 10 septembre, Voyage circuit en Corse
- 1 octobre 20 h, Loto du Club
- 26 novembre à 15 h, Assemblée Générale du Club de l'Amitié

*Et tous les 1<sup>er</sup> vendredi du mois, journées rencontre (Sauf en août)*

### Fédération Génération Mouvement 63 :

- 24 mars, Assemblée générale de la Fédération à Ennezat
- 28 avril, Festival des Aînés à Clermont, à la maison de la culture
- 13 mai, Triplette de pétanque à Ennezat
- 16 juin, Ballade des aînés (Rallye)
- 15 septembre, 40ème anniversaire de la Fédération
- 4 octobre, Doublette de pétanque à la Queuille
- 5 novembre, Loto de la fédération

### Secteur de notre Club

En l'absence d'un président du secteur 9, une journée sera prévue pour présenter des travaux personnels exécutés.

Si vous avez des activités de vannerie, couture, broderie, peinture, ..., merci de vous présenter, les qualifiés seront exposés à la maison de la culture de Clermont, lors du festival de génération Mouvement.

D'autres informations vous seront apportées ultérieurement.

En 2015 sur sa participation, le Club a eu l'honneur d'être sur le podium par deux fois :

-  1<sup>er</sup> prix de vannerie : Mr ABRAHAM Maurice
-  2eme Prix en crochet coton : Mme DUVERT Madeleine

*Samedi 19 décembre 2015 - Noël des enfants de Saint-Gal*  
*Une journée sous le signe de la joie, de l'émotion et du spectacle !!!*



*La joie*  
*autour d'un Père Noël tout aussi bon enfant que son « fan club » ....*

# **Société de chasse de Saint-Gal-sur-Sioule 2015/2016**

Aujourd'hui, il est de plus en plus contraignant de gérer une société de chasse, les rapports, les agendas, les contacts entre adhérents sont de plus en plus nombreux.

Le site internet permet de minimiser le temps consacré à répondre, à prévenir, à informer les chasseurs des événements de la vie associative.

Elle a pour but dans le cadre de l'environnement d'assurer une bonne organisation technique de la chasse, de favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect du plan de chasse et des plans de gestions ainsi que du schéma départemental cynégétique.

Elle a également pour objet d'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage.

Son activité s'exerce dans le respect des propriétés, des cultures et des récoltes, elle est coordonnée avec la fédération des chasseurs, elle participe de ce fait au développement des activités dans le milieu naturel.

## **SÉCURITE A LA CHASSE**

Les adhérents sont fortement investis dans la sécurité en participant aux différentes formations proposées par la fédération des chasseurs "prévue pour la saison 2016/2017", nouvelle réglementation.

Pour la saison 2015/2016 qui vient de se finir, le bilan des prélèvements se coordonne à peu près avec les saisons précédentes pour le gibier soumis au plan de chasse, par contre pour le petit gibier très peu de chasseurs aujourd'hui pratiquent cette chasse "Dommage".

Au cours de la saison, tous les agriculteurs-exploitants se sont vus remettre un demi-chevreuil ainsi que les associations de la commune.

**Tous les chasseurs et les chasseuses vous envoient avec leurs sentiments les plus sincères; leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2016.**

**Le Président  
Guy NONY**

**ASSEMBLEE GENERALE 28 JUILLET 2015**



## REMISE DE MEDAILLES AUX CHASSEURS LES PLUS ANCIENS

Messieurs Jean ARNAUD et Raoul MARTIN



## *Repas Inter-associations* / Septembre 2015





Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Menat regroupe un EHPAD, un Service d'Aide à Domicile ainsi qu'un Chantier d'Insertion.

Les locaux du CIAS sont situés à l'adresse suivante : « Les Chaumettes » 63560 Menat.

La direction du CIAS est assurée par Mlle Leygnac Mathilde.

- **L'EHPAD :**

L'EHPAD comprend 26 lits. Il est composé d'une unité classique et d'une unité Alzheimer et maladies apparentées. Les résidents peuvent être accueillis soit de façon temporaire soit de façon permanente.

L'assistante administrative de l'EHPAD est **Mme Brun Dominique**.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le 04-73-52-77-90.

- **Le Service d'Aide à Domicile :**

Le Service d'Aide à Domicile intervient dans toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays de Menat. Toutes les caisses de retraite et mutuelles du Régime Général sont prises en charge.

La responsable du service est **Mme Peynet Nathalie**

Pour plus d'informations, veuillez contacter le 04-73-52-77-91.

- **Le Chantier d'Insertion :**

Il intervient sur l'ensemble des biens communautaires de la Communauté de Communes du Pays de Menat. Il comprend 8 salariés en contrat à durée déterminée d'insertion.

Les salariés sont encadrés par **M. Bellanger Pascal**.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le 04-73-52-77-91.





## Association La Grande Récré du Pays de Menat

La Grande Récré du Pays de Menat est une association créée en 1999, pour gérer un accueil de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 17 ans. Elle est subventionnée par la Communauté de Communes de Menat et la CAF.

Le centre accueille les enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis après la classe, pendant les petites vacances scolaires, et de début juillet jusqu'au 14 août.

### **Accueil de loisirs (3-12 ans) :**

Chaque mercredi, à la sortie des écoles de Menat, Servant, Blot l'Eglise, St Pardoux et Pouzol, les enfants prennent le bus qui les conduit au centre de la « Passerelle » au Pont de Menat. Après le repas préparé par un traiteur, différentes activités sont proposées : cuisine, jeux collectifs, découverte de différentes techniques d'art plastique, atelier fresque, jardinage, initiation théâtre, ainsi que des cours d'éveil musical avec un professeur de musique de l'Union musicale en Combrailles.

Les plus petits ont la possibilité de faire la sieste.

Pour les écoles de Marcillat et St Quintin sur Sioule, l'ALSH se déroule dans les locaux de la garderie de St Quintin, après le repas pris à l'Auberge des Hirondelles.

Les petites vacances scolaires et l'été, les enfants sont accueillis à la journée avec une garderie de 7h30 à 8h15 à St Pardoux, puis le bus les amène au centre, qui ouvre dès 7h45 pour les enfants qui viennent directement à la Passerelle.

Cette année, différentes sorties et activités ont été proposées : journée à la neige, patinoire, court métrage et spectacle à La Passerelle, Anatolia parc, laser game, atelier photo et création d'un film d'animation, Ludo park, journée Halloween, accro branche, initiation au cirque avec la Cie Diabolo Fraise, visite et animation au château de Bourbon l'Archambault, journée à la ferme, pêche et tir à l'arc avec un intervenant diplômé....Ainsi que des journées avec les ALSH de St Gervais et Pionsat pour des rencontres sur le thème du carnaval et « Koh-lanta ».

En février un mini séjour a eu lieu à La Bourboule, un groupe de 22 enfants de la communauté de communes âgés de 8 à 17ans a pu pratiquer le ski, biathlon, piscine, et s'initier aux chiens de traîneau.

Pour les 6/12 ans, 2 séjours se sont déroulés en juillet et août dans un gîte à Ebreuil avec initiation à la batée, accrobranche, tir à l'arc, pêche, cinéma, bowling poneys, visite du château de Vicq.



### **Accueil des jeunes (10/17 ans) :**

Un vendredi sur deux de 19h à 23h, ont lieu des soirées jeunes à La Passerelle, un repas préparé au centre avec les animatrices est pris en commun avant le début des différentes activités : tournoi sportif atelier pixel hobbies ainsi que des soirées à thème : casino, jeux vidéo...Une sortie a lieu tous les 2 mois (cinéma, karting, paintball ...)

### Anniversaires :

Nous organisons les anniversaires des 3/10 ans, le samedi de 14h à 17h, et le vendredi soir pour les 11/17 ans. Pour plus de renseignements, veuillez nous contacter et réserver votre date au minimum un mois à l'avance.

**Tous les programmes et informations sont consultables sur notre site internet**

[www.centreloisirsgranderecre.com](http://www.centreloisirsgranderecre.com)

**Février 2016**

**Un Mini Séjour ski a lieu à La Bourboule du lundi 15 au vendredi 19 février**

Pour les 6/11 ans : cours de ski avec l'ESF, ski de fond, raquettes, luge, cinéma

Pour les 12/17 ans : ski de piste, luge, biathlon, cinéma

Suivant votre Quotient Familial calculé par la CAF, vous pouvez avoir droit aux aides aux temps libres de la CAF et MSA. Nous acceptons aussi les règlements par les chèques vacances.



**Prévisions 2016**

**Un Séjour été aura lieu en Ardèche pour les 12/17 ans du lundi 25 au vendredi 29 juillet.**

Pour les 6/11 et 12/17 ans un séjour est en cours de préparation.

Si vous avez des remarques ou des attentes ou tout simplement envie de vous impliquer dans l'association, N'hésitez pas à contacter :

**LA GRANDE RECRE DU PAYS DE MENAT**

La Passerelle - Pont de Menat - 63 440 POUZOL

☎ 04.73.52.48.70 - mail: [granderecre2@orange.fr](mailto:granderecre2@orange.fr)

## Programmation janvier – mai 2016

Vendredi 9 janvier – 20h30 : *Les Yeux Ouverts* – Compagnie Athra (63) – nouvelle création  
Spectacle « polyphonique » qui s'interroge sur les causes de la tristesse européenne et en appelle à notre besoin d'utopie !  
Tout public à partir de 12 ans.

Vendredi 19 février – 14h30 : *Zapi Rouge* – Lili Label Compagnie (63)  
*Zapi* : Zone d'attente pour Personne en Instance (dans un aéroport, par exemple...)  
Spectacle jeune public (à partir de 7 ans) et public familial.

Vendredi 11 mars – 20h30 : *Ce corps qui parle...* - Yves Marc/Théâtre du Mouvement (93)  
Yves Marc démonte et démontre les gestes usuels du quotidien, toutes ces actions simples qui échappent à la conscience... et qui nous disent combien le corps parle.  
Tout public à partir de 10 ans.

Vendredi 25 mars – 20h30 : *Au beau milieu de la foule – 3 points de résistance* – Les Guêpes Rouges Théâtre (63) – nouvelle création  
A partir de 3 témoignages réels, un dialogue entre deux générations : celle qui a vécu tous les possibles (collectifs, politiques, économiques) et celle qui assiste, assez désenchantée, à la folle vitesse déshumanisée du monde.  
Tout public à partir de 10 ans.

Vendredi 8 avril – 20h30 : *Pépin, Pépité* – Cie ResNonVerba (49)  
Performance « puzzle » : dans une écriture ludique et métaphorique, deux danseuses et une panoplie d'objets faisant librement écho au patrimoine chorégraphique, invitent le spectateur à explorer activement la boîte noire des artistes.  
Tout public à partir de 8 ans.  
Séance spéciale-scolaires (élémentaires) en après-midi

Vendredi 13 mai – 15h : *1,2,3,4 saisons* – Cie Nosferatu (43)  
Théâtre chanté librement inspiré des « 4 Saisons de Vivaldi ».  
Séance spéciale-scolaires (maternelles).

Dimanche 29 mai – 17h : *Orties* – Cie Group Berthe (44)  
« Orties » revisite les grands mythes amoureux de Roméo et Juliette à West Side Story de manière décalée, piquante et enlevée... Un travail sur le corps, la puissance et les émotions... avec force et dérision. « Orties » mêle danse, théâtre et musiques - et en extérieur !  
Tout public

... Et toujours du cinéma, des « causeries conférencées », des expositions... - programme complet à retrouver sur [www.paysdemenat.fr/saison culturelle](http://www.paysdemenat.fr/saison_culturelle)

## Association de Gestion de la Maison de Pays de Menat

L'association de gestion de la Maison de Pays de Menat présente en dépôt vente les productions des artistes et artisans du Pays de Menat et des Combrailles. Elle dynamise aussi la vallée de la Sioule en proposant des animations deux fois par semaine en juillet et en août. Enfin en partenariat avec le conseil départemental elle expose toute l'année des œuvres d'artistes reconnus.

La Maison de Pays est située dans la vallée de la Sioule, proche du Pont de Menat. Elle abrite aussi un bureau d'Office de Tourisme des Combrailles qui vous renseignera sur les sites à visiter et les animations de la région. La Maison de Pays ouvre aux vacances scolaires toutes zones confondues à partir des vacances de Pâques.

Pour vos emplettes de Noël, elle sera ouverte exceptionnellement du 15 au 23 décembre 2015. A partir d'avril jusqu'en septembre ouverture en continu du mardi au samedi et en juillet/août tous les jours.

Vous pouvez y découvrir des produits locaux : miel, confitures, jus de pomme, huiles artisanales, tisanes, farine, pâtés, vins, fromages, savons ....

Les fabrications d'artisans potiers, tourneurs sur bois, émailleurs sur lave, fleurs pressées, travail sur verre, bijoux ...

# 2015

Les animations d'été ont été très variées :

Sorties patrimoine autour des communes de Menat et Neuf Eglise avec un guide de pays, découverte des plantes et de leur usage, initiation à la bûche, atelier fabrication de savon, initiation au pastel et découverte de savoir-faire artisanaux,

Des expositions de qualité :

Les photos anciennes d'Ulysse CHABROL, les sculptures céramiques d'Amanda PETER, les peintures et gravures de Christiane TRAN (qui ont remportées un vif succès), les peintures et collage de PAULE.

Actuellement vous pouvez découvrir les photographies des différentes animations qui se sont déroulées en juillet et août.

Vous êtes artisans, producteurs, vous voulez exposer à la Maison de Pays vous pouvez nous contacter aux jours et heures d'ouverture du mardi au samedi inclus de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

### MAISON DE PAYS DE MENAT

Route des Gorges de Chouvigny

Pont de Menat

63560 MENAT

Tél : 04.73.85.51.15

Mail : [maison-pays-menat@orange.fr](mailto:maison-pays-menat@orange.fr)



## DU NEUF A L'OFFICE DE TOURISME DES COMBRAILLES !

- **Fréquentation des bureaux de tourisme en 2015**

L'Office de tourisme des Combrailles a reçu dans ses 11 bureaux de tourisme **17027 personnes**, a traité 2386 demandes téléphoniques et 422 demandes mails. Avec près **77000 visites** notre nouveau site internet a vu sa fréquentation augmenter de 20 %

- **Nouveau site internet en responsive web design adapté à toutes les formes de support.**

- **Une interface plus attractive**, avec de nombreux visuels, et dès la page d'accueil, un accès ciblé pour notre cœur de clientèles (famille, rando), la mise en avant des actualités, **des animations phares du territoire, de notre page Facebook...**

- **Nouveauté ! La réservation en ligne**

Il est maintenant possible de disposer d'une visibilité supplémentaire pour la réservation des séjours. Un module de réservation en ligne pour les hébergements ou les activités est accessible dès la page d'accueil

- **Le lien vers les réseaux sociaux**, pour pousser plus loin l'internaute dans la découverte de la destination, et le partage après séjour ou pour **vous habitants des Combrailles** pour nous faire partager vos découvertes, vos photos ou vos animations...

<https://www.facebook.com/Office-de-Tourisme-des-Combrailles-442703939176373/>

- **Une carte interactive**, qui affiche les offres et permet de faire des recherches.

- **Des recherches plus affinées** : des idées de séjours, « Il pleut, que faire »....

- **Marchez, randonnez, baladez-vous dans les Combrailles !**

Après la publication des 10 premières fiches randonnées, 5 nouvelles fiches complètent la collection : Montcel, Saint-Pardoux, Jozerand, Bromont-Lamothe et Blot-l'Église.

Elles sont en vente au prix de 1 € dans vos bureaux de tourisme.

- **Découvrez les richesses des Combrailles d'une manière ludique et originale : le géocaching**

À faire en famille une **chasse au trésor** nouvelle génération !

Le Geocaching consiste à rechercher des «caches». Celles-ci sont des petits contenants dissimulés dans la nature qui sont géo-référencés sur un site internet officiel : [www.geocaching.com](http://www.geocaching.com).

Certaines caches contiennent des objets. Si vous le souhaitez, vous pouvez les prendre à condition de déposer à la place quelque chose de valeur identique ou supérieure.

Des multi caches à Pontgibaud, Herment, Miremont ou Pionsat, des caches traditionnelles à Messeix ou St-Rémy-de-Blot. L'office de tourisme a multiplié ses offres en 2015.

- **Un circuit de randonnée itinérante : Escapade nature et sportive !**

2 jours de randonnée liberté, des gorges de la Sioule au contrefort de la chaîne des Puys...

L'office de tourisme vous propose un séjour clé en main, suivez sur 2 jours l'itinéraire de 49,5 km avec portage de bagages, nuit dans des hébergements insolites (cabanes, lodges...), soirées bien-être, relaxantes en jacuzzi ou bain norvégien.

- **Une équipe à votre service ! Venez nous voir !**

- **Besoin d'une connexion internet**

Les bureaux de tourisme permanent disposent d'une connexion wifi gratuite.

- **Des petits cadeaux à faire, visitez notre espace boutique**

Livres sur les Combrailles ou l'Auvergne, fiches patrimoine, mugs, magnets, jeu des 7 familles....

La boutique c'est aussi la **billetterie**, avec la vente des billets Vulcania, Lemptégy, Veygoux, Panoramique des Dômes ou des billets pour des spectacles ou des concerts.

- **Associations : Pourquoi pas une excursion dans les Combrailles ?**

Notre service commercialisation vous propose des journées ou des demi-journées organisées à votre goût. Retrouvez nos proposition sur : [www.tourisme-combrailles.fr](http://www.tourisme-combrailles.fr)

- **Les projets 2016**

- **Développement des activités de pleine nature : création d'un circuit itinérant à VTT**

En partenariat avec les communes, les communautés de commune des Combrailles et la ligue d'Auvergne de cyclotourisme, l'office de tourisme proposera en 2016 un circuit itinérant à VTT d'une semaine. L'objectif est de créer un produit d'appel pour valoriser le territoire en matière de VTT. Cette offre est à destination des individuels ou des clubs de VTT. Elle sera en place au printemps.

- **La randonnée connectée**

La randonnée est la première demande d'activité. L'office de tourisme crée une application randonnée, accessible sur vos tablettes et smartphones, en ligne au printemps.

- **Des boutiques plus attractives**

Nos bureaux vont multiplier les offres de produits en vente dans les boutiques et réaménager les espaces.





## Association de Propriétaires Forestiers Dômes et Combrailles

Remercions d'abord la municipalité de SAINT-GAL de nous donner l'opportunité de nous présenter.

Qui sommes nous? Une association «loi 1901 » créée le 12 juin 2014. Des propriétaires forestiers qui se sont rassemblés pour mieux appréhender les questions qui concernent leurs forêts.

L'objet de notre association est de nous informer, de nous former, afin d'améliorer, de valoriser notre patrimoine et de gérer nos forêts de manière durable, ceci quelle que soit la superficie de nos propriétés. **Rencontres, visites, retours d'expériences, exposés, conférences, informations, conseils, sont autant d'actions et d'animations qui sont proposées à nos adhérents.**

Nous sommes maintenant quelques 75 sylviculteurs, expérimentés ou néophytes, répartis sur un vaste territoire de quelques 126 communes des Dômes et des Combrailles incluant toutes les communes de Volvic Sources et Volcans. Cela nous permet d'appréhender un vaste panel de situations forestières.



- 01/2015 première Assemblée Générale



-Animation « délimitation de parcelles ».

Pour mener à bien nos ambitions, nous nous appuyons sur plusieurs partenaires: Le **Centre National de la Propriété Forestière** nous apporte la compétence technique. Le **Conseil Départemental** ainsi que les communautés de communes Sioulet-Chavanon, Haute Combraille, Pontgibaud Sioule et Volcans, nous apportent une aide financière.

Sur une année écoulée, nous avons réalisé sept animations. Pour exemple :

- 1) Choix des « essences forestières » pour un terrain à replanter.
- 2) Découverte d'organismes forestiers situés à la maison de la Forêt et du Bois à Marmilhat (CNPF, URFA, syndicat des sylviculteurs, FOGEFOR, CETEF, Centre de Ressources).
- 3) Délimitation de parcelles, découverte des nouveaux outils informatiques.

**Si notre association vous intéresse, même à titre de découverte, n'hésitez pas à nous contacter.**

**Association :** tél : 09 77 76 55 44 courriel : [forets\\_domcom@gmail.com](mailto:forets_domcom@gmail.com)

### **Correspondants locaux:**

Marie-Noëlle NONY	Chamvier	63440 St GAL sur SIOULE	tél : 04 73 97 47 19
Charles SCHIETTEKATE	Chaux	63440 St GAL sur SIOULE	tél : 04 73 97 45 17



# TRI SÉLECTIF DES HABITANTS DE ST-GAL/SIOULE

**Nous rappelons qu'il est indispensable de bien trier nos déchets ménagers et autres.**

Nous constatons que dans les bennes, le tri n'est pas parfait. Malheureusement les chiffres nous le prouvent.

Concernant :

## Les corps creux (plastique, boîte métallique)

En 2013 : 7.93 kg par habitant      en 2014 : **6.85 kg**

## Les corps plats (papier et carton)

En 2013 : 25.70 kg par habitant      en 2014 : **18.74 kg**

## Le verre

En 2013 43.36 kg par habitant      en 2014 : **35.35 kg**

Tous ces déchets sont recyclés et nous rapportent de l'argent.

Rappel : notre Sictom dispose toujours de composteur. Une colonne pour la récupération des habits se situe au point propre.

## **Recyclons ensemble le plus possible.**

Il existe aussi à St Maurice près Pionsat, **une association « Ressourcerie en Combrailles »** qui propose aux habitants du territoire un service de collecte à domicile des objets devenus inutiles ou encombrants des habitations et pouvant faire l'objet d'un réemploi.

Les types d'objets collectés sont : la vaisselle, les bibelots, le textile, les articles de sport, de plein air, de loisir, les livres, cd, dvd, K7, la quincaillerie, la puériculture, le mobilier, l'électroménager, le bâti, les sanitaires.....

Ces articles sont valorisés dans les ateliers et revendus à

## **La Remise de st Maurice près de Pionsat**

**Le vendredi de 14 h à 18h30**

**Et le samedi de 10 h à 18h30**

**Renseignements : 04 73 52 03 53**

**Collecte à domicile : 04 83 52 29 35**





*Pour toutes vos questions en matière de projet immobilier,  
de vente ou location de logement, de travaux d'amélioration,  
dans l'individuel ou la copropriété*

***Demandez des conseils d'experts avant d'agir !***

**Contactez le guichet unique, neutre et indépendant**

**Agence Départementale d'Information  
sur le Logement / Espace INFO ÉNERGIE  
du Puy-de-Dôme**

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

**Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.**

Des **permanences juridiques** sont assurées dans **cinq villes du département** :

- **AMBERT** : Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.



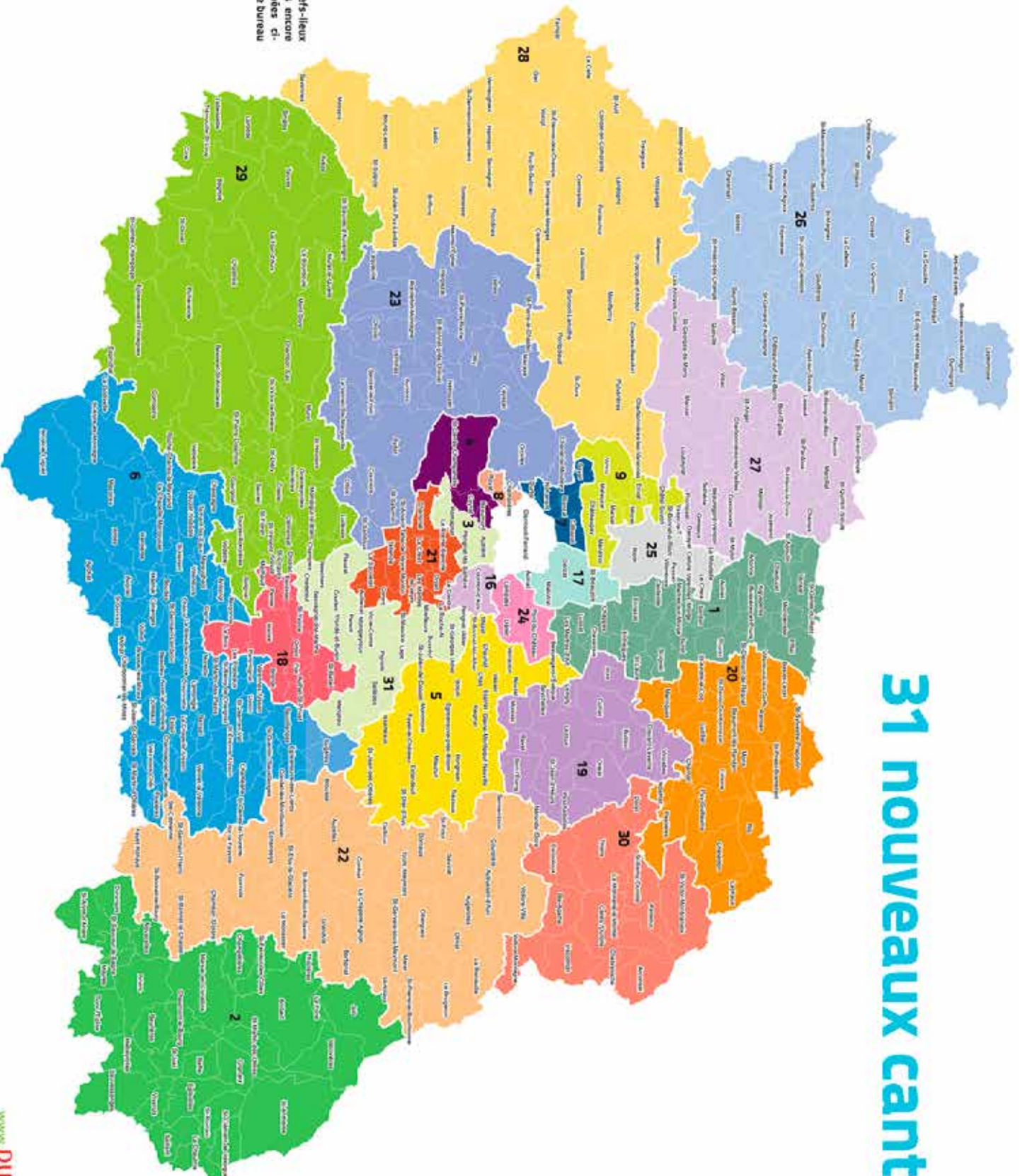
**ADIL 63**

Maison de l'Habitat  
129, avenue de la République  
63100 CLERMONT-FERRAND  
04 73 42 30 75 - [contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org)  
[www.adil63.org](http://www.adil63.org)

# 31 nouveaux cantons

- N°1, Aigueperse
- N°2, Ambert
- N°3, Aubrie
- N°4, Beaumont
- N°5, Billom
- N°6, Brassac-les-Mines
- N°7, Cahazat
- N°8, Chamalières
- N°9, Châtel-Guyon
- N°10, Clermont-Ferrand-1
- N°11, Clermont-Ferrand-2
- N°12, Clermont-Ferrand-3
- N°13, Clermont-Ferrand-4
- N°14, Clermont-Ferrand-5
- N°15, Clermont-Ferrand-6
- N°16, Courson-d'Auvergne
- N°17, Gerat
- N°18, Issolle
- N°19, Lezoux
- N°20, Mairiegues
- N°21, Les Marais-de-Voyre
- N°22, Les Monts du Livradois
- N°23, Orcines
- N°24, Pont-du-Château
- N°25, Riom
- N°26, Saint-Eloy-les-Mines
- N°27, Saint-Georges-de-Matons
- N°28, Saint-Ours
- N°29, Le Sancy
- N°30, Thiers
- N°31, Vic-le-Comte

A noter qu'à ce jour, les noms et chefs-lieux des nouveaux cantons ne sont pas encore connus. Les communes mentionnées ci-dessus sont celles qui accueilleront le bureau centralisateur des élections.



# LE PASSAGE À LA TNT

La TNT HD arrive le 5 avril. Si vous recevez la télé par vos chaînes avec une meilleure qualité de son et d'image.

# HD ÉTAPE PAR ÉTAPE

l'antenne réseau, voici le mode d'emploi pour capter

## ÉTAPE 1

### DÈS MAINTENANT

Si vous recevez la télé par l'antenne réseau, faites le test pour savoir si vous devez vous équiper.



Affichez la chaîne 7 ou 57 sur votre poste et vérifiez que le logo «ARTE HD» s'affiche.



**Le logo «ARTE HD» apparaît sur la chaîne 7 ou la chaîne 57.**

Votre télé est compatible avec la TNT HD. Rendez-vous le 5 avril 2016 pour régler votre téléviseur et profiter de la TNT HD.



**Le logo «ARTE HD» n'apparaît ni sur la chaîne 7 ni sur la chaîne 57.**

Votre télé n'est pas compatible avec la TNT HD. Il n'est pas nécessaire de changer. Il suffit de vous procurer un adaptateur TNT HD (à partir de 25€).



**NE TARDEZ PAS À VOUS ÉQUIPER !  
SINON VOUS NE RECEVREZ PLUS LA  
TÉLÉVISION APRÈS LE 5 AVRIL.**

N'oubliez pas de faire le test sur vos postes secondaires.

### Autres modes de réception de votre télé :



#### Câble/Satellite

Si vous recevez la télévision par câble ou satellite, renseignez-vous auprès de votre opérateur.



#### Box ADSL/Fibre

Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre, votre télé pourra recevoir la TNT HD.

## ÉTAPE 2

### LE 5 AVRIL

Pour recevoir la TNT HD, faites une recherche et mémorisation de vos chaînes.

**Vous avez une télé compatible TNT HD.**

Allumez votre télé. Utilisez ensuite la télécommande de votre télé.

**Vous avez une télé reliée à un adaptateur TNT HD.**

Allumez votre télé et votre adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de votre adaptateur.

**1** • Appuyez sur la touche **HOME** ou **MENU** de votre télécommande.

**2** • Sélectionnez **INSTALLATION/RÉGLAGE/RECHERCHE** ou **CONFIGURATION** selon votre équipement. Si le menu propose : « mise à jour » ou « installation », optez pour « installation ».

**3** • Sélectionnez **CONFIGURATION AUTO** ou **RECHERCHE AUTOMATIQUE**. Si, au cours de l'une de ces étapes, un code vous est demandé et si vous n'avez pas modifié ce code, référez-vous à la documentation de votre appareil, ou essayez l'un des codes suivants : « 0000 » ou « 1234 » ou « 1111 » ou « 9999 ».

**4** • Appuyez sur **OK**, patientez quelques minutes et **C'EST FAIT!**



Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur [recevoir.tntn.fr](http://recevoir.tntn.fr) ou appeler le **0970 818 818** (appel non surtaxé).

## POUR VOUS AIDER À PASSER À LA TNT HD.

Dans le cadre du passage à la haute définition, différentes aides existent.

### Une aide à l'équipement TNT HD de 25€.

Pour les personnes dégrèvées de la contribution à l'audiovisuel public (redévidance) recevant la télévision exclusivement par antenne râteau. Une seule aide par foyer peut être accordée, sur justificatif d'achat.



### Une assistance de proximité.

Pour les foyers composés de personnes ayant toutes plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80%, recevant la télé exclusivement par l'antenne râteau. Cette assistance permet une intervention gratuite à domicile par des facteurs.



LA POSTE

Ils raccorderont l'équipement TNT HD préalablement acquis par le téléspectateur. Pour prendre rendez-vous, appelez le **0970 818 818**.

Si, après le 5 avril, vous avez un problème de réception, des aides spécifiques existent.  
**Pour en savoir plus, rendez-vous sur :  
recevoirlatnt.fr ou appelez le 0970 818 818**

(appel non surtaxé)

### ET BIEN SÛR

n'hésitez pas à demander de l'aide à votre entourage : famille, voisins, amis, associations,...



Décembre 2015



### LE MODE D'EMPLOI

## POUR PASSER À LA TNT HAUTE DÉFINITION ET CONTINUER À RECEVOIR VOS CHÂÎNES



# TOUTS À LA TNT HAUTE DÉFINITION

LE 5 AVRIL 2016

# ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL

EN CAS D'APPARITION **BRUTALE**  
DE L'UN DE CES TROIS SIGNES :



.....

**une déformation  
de la bouche**



.....

**une faiblesse  
d'un côté du corps,  
bras ou jambe**



.....

**des troubles  
de la parole**

**APPELEZ IMMÉDIATEMENT LE SAMU ☎ 15**

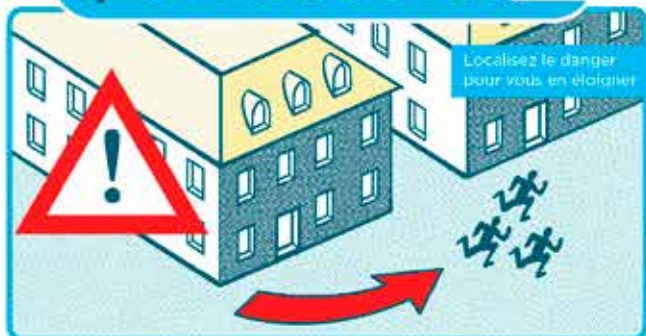
**A.V.C. AGIR VITE C'EST IMPORTANT**



# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



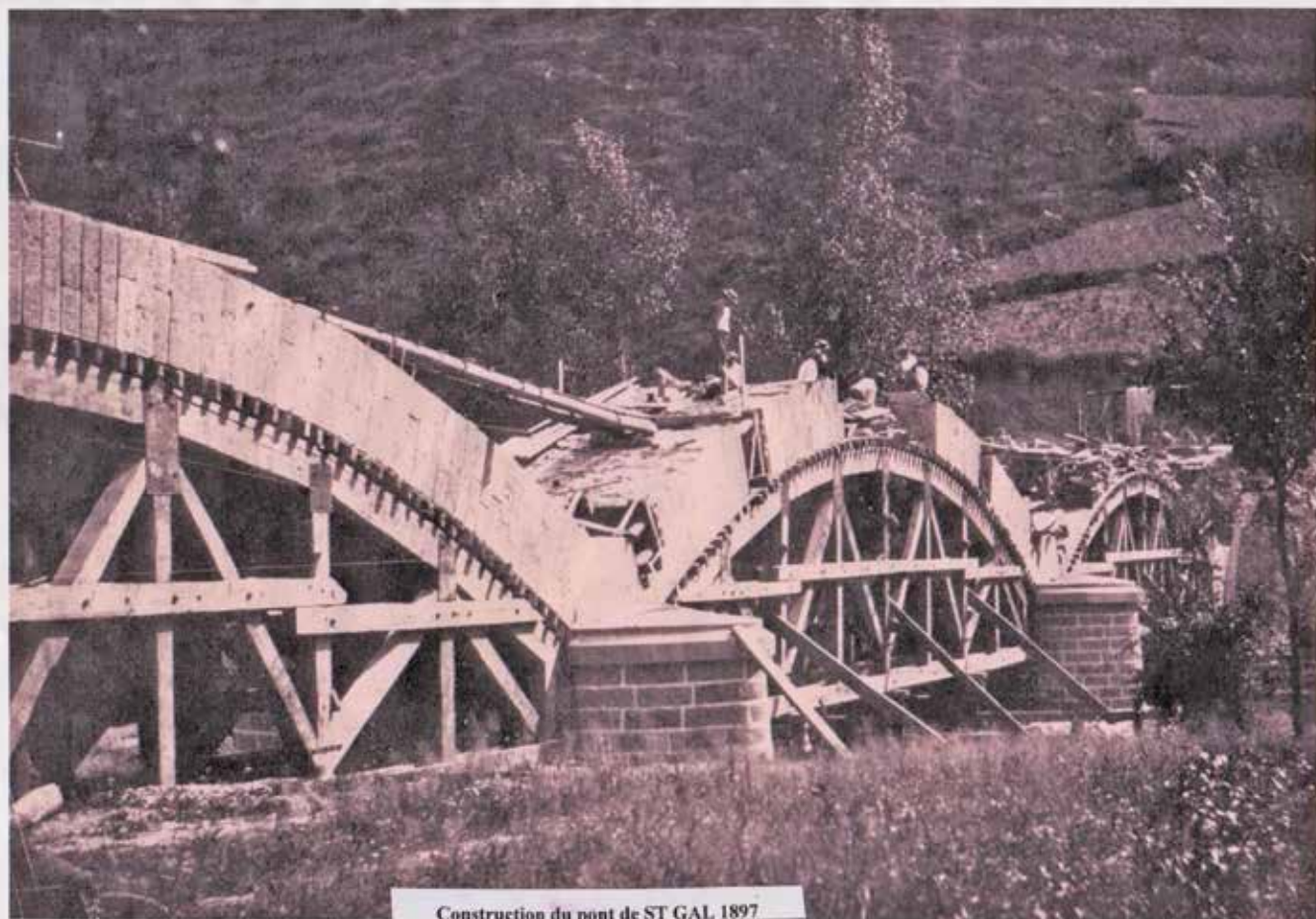
### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations **non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**

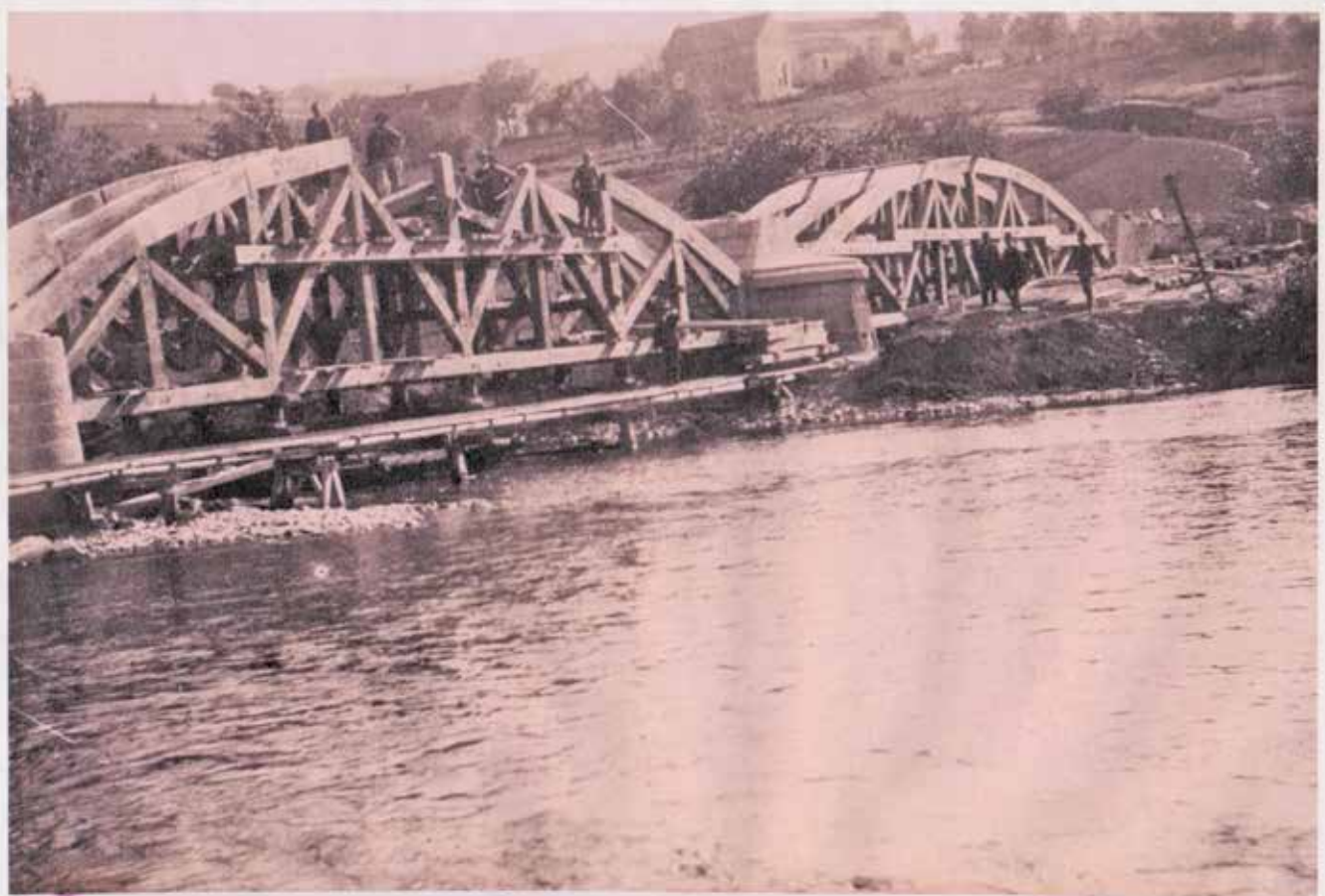


## CALENDRIER DES FESTIVITES ET MANIFESTATIONS EN 2016

6 MARS	Repas dansant du club de l'Amitié
19 MARS	Diner concert Rock Country di Comité des fêtes
17 AVRIL APM	Festival Ernest Montpied pour les enfants
30 AVRIL	Soirée Théâtre du Club de l'Amitié à Pouzol
5 MAI	Marche (Arnaud-Blancher) organisée par le Comité des fêtes
12 MAI	Voyage en Périgord organisé par le Club de l'Amitié
16 JUIN	Voyage à Rocamadour organisé par le Club de l'Amitié
11 JUILLET	Conférence sur les belles pierres de St Gal (salle polyvalente)
13 JUILLET	Feu d'Artifice organisé par la commune et bal, barbecue du Comité des fêtes
14 JUILLET	Vide greniers. Exposition voitures et motos anciennes. Corso Fleuri, Repas organisé par le Comité des Fêtes
Du 23 Juillet au 14 AOUT	Exposition de peinture, Sculpture à la Salle Polyvalente
1 OCTOBRE	Loto du Club de l'Amitié
15 OCTOBRE	Diner concert celtique organisé par le Comité des fêtes
11 NOVEMBRE	Repas des Anciens (Commune)
26 NOVEMBRE	Assemblée Générale du Club de l'Amitié
10 ou 17 DECEMBRE	Noel des Enfants



Construction du pont de ST GAL 1897



Construction du pont de ST GAL 1897